

Programme de la Formation

DÉFINIR ET CONTRÔLER SON COÛT D'AGENCE PAR PROJET

2 jours soit 14 heures de formation

14 heures en formation à distance

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
Coût d'agence par projet	Distanciel synchrone	mardi 8 juin 2021, 09h00 - 12h00	100 % à distance
	Distanciel synchrone	mercredi 9 juin 2021, 09h00 - 12h00	100 % à distance
	Distanciel synchrone	jeudi 10 juin 2021, 09h00 - 12h00	100 % à distance
	Distanciel synchrone	vendredi 11 juin 2021, 09h00 - 12h00	100 % à distance

CONTEXTE GÉNÉRAL

Dans le contexte d'une raréfaction de la commande publique et privée, la tentation est grande de baisser ses honoraires. Cette attitude engendrée par des connaissances insuffisantes en gestion conduit à des effets néfastes pour celui qui s'y adonne mais aussi pour toute la profession. Cette situation est aggravée par l'absence de clauses protectrices dans les marchés de maîtrise d'oeuvre ainsi que par un système de comptabilité ne reflétant pas fidèlement la situation économique.

Comme toutes les professions libérales, un architecte vend essentiellement du temps. Il est donc essentiel que ce professionnel connaisse son coût et les éléments déterminants d'une négociation équilibrée afin que le prix convenu assure la pérennité de son entreprise et sa propre rémunération, et ce, sans sacrifier la qualité attendue des prestations.

La présente formation, essentiellement pratique, vise à transmettre les notions et méthodes indispensables pour parvenir à ce résultat.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Évaluer le coût d'une prestation relative à un projet donné, d'en suivre l'évolution et d'agir en cas d'écart

PRISE EN CHARGE

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous connecter sur [votre espace MAJ](#).

- Vous avez déjà apprécié une formation MAJ, il vous suffit de demander la réinitialisation de votre mot de passe -> se connecter
- Vous n'avez jamais suivi de formation à MAJ, créez un compte entreprise.
- Vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez bénéficier de prise en charge -> créez un compte individuel.

Toutes nos formations peuvent bénéficier de prise en charge, aussi, dès réception de la convention par mail et le plus tôt possible avant le début de la formation, nous vous invitons à déposer votre demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez.

SALARIÉ(E) : vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE ou de toute agence libérale, vous dépendez de l'[OPCO EP \(ancien Actalians\)](#). La prise en charge peut s'effectuer dans le cadre du plan de développement des compétences validé par votre employeur.

- le logo label branche architecture est en haut à droite de ce document, cela indique qu'il s'agit d'une formation labellisée par la Branche Architecture susceptible de bénéficier d'une prise en charge en thème prioritaire
- le logo ACTALIANS BIM est en haut à droite de ce document, c'est une action de formation référencée dans le cadre du projet BIM susceptible de bénéficier d'une prise en charge spécifique BIM

LIBÉRAL(E), vous êtes travailleur indépendant ou professionnel libéral, vous dépendez du [FIF PL](#), Vous devez à minima justifier d'une année complète de cotisations URSSAF pour prétendre à une prise en charge.

Le logo "Action collective" est apposé en haut à droite de ce document : ne faites pas l'avance des fonds, ne déposez pas de demande préalable de prises en charge, nous nous en occupons

DEMANDEUR D'EMPLOI : Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Et dès lors que vous êtes dirigeant d'agence, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa n°12635*04 sur le [site du gouvernement](#). La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

Et surtout n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations : 05.57.14.06.97.

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent : BARUSSAUD Marie - 05.57.14.06.97 - formation@maj-na.fr

PUBLIC CIBLE

Acteur du cadre bâti

PRÉREQUIS

Connaissance du processus de conception et de réalisation d'un projet
Connaissance des chiffres clés économiques de l'agence

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.

Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation. Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous différents formats (quiz, exercices, jeux de rôle et/ou échanges oraux).

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées. **Il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail 2 jours après la formation.** La réponse au questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation. Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse individuelle du participant.

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module
Coût d'agence par projet
2 jours soit 14 heures de formation
14 heures en formation à distance

Modalité d'apprentissages : Distanciel synchrone

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique	Dates	Lieux
Distanciel synchrone	mardi 8 juin 2021, 09h00 - 12h00	100 % à distance
Distanciel synchrone	mercredi 9 juin 2021, 09h00 - 12h00	100 % à distance
Distanciel synchrone	jeudi 10 juin 2021, 09h00 - 12h00	100 % à distance
Distanciel synchrone	vendredi 11 juin 2021, 09h00 - 12h00	100 % à distance

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

À l'issue de la formation le participant sera en capacité de :

- connaître les notions indispensables de gestion d'une agence d'architecture
- déterminer ses propres coûts horaires par intervenants et évaluer le prix d'une prestation relative à un projet défini
- disposer d'éléments méthodologiques destinés à assurer le suivi des différents paramètres
- disposer d'éléments comportementaux et contractuels utilisables lors des négociations de contrat

FORMATEUR(S)

ALLIER Jacques - Architecte consultant

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Formation proposée soit en présentiel - en format journée, soit en distanciel par demi-journée, en application du décret n° 2014-935 du 20 août 2014 relatif aux formations ouvertes et à distance - voir suivant la programmation

Dans les deux formats, la méthode pédagogique appliquée repose sur l'analyse de cas concrets de complexité croissante, enrichis par les apports expérimentiels de l'intervenant et de chacun des participants. Certains exercices sont établis à partir de vos propres données économiques ou de celles de votre agence afin que cette formation soit la plus profitable et la plus adaptée à votre situation. Un support pédagogique sera remis aux participants servant de mémo.

Pour les formations animées à distance, nous vous conseillons de bénéficier d'une connexion filaire et d'être équipé d'un micro casque et d'une caméra. Cette dernière peut être déjà intégrée à l'ordinateur ou il peut s'agir d'une webcam ou de votre téléphone portable. Cela facilite les échanges mais assure aussi la traçabilité nécessaire pour les prises en charge.

Documents à imprimer pour le 1er jour :

votre dernier bilan comptable - ou liasse fiscale 2035 ou 2050

vos feuilles d'heures - pour ceux qui en ont

les fiches de salaires de vos collaborateurs si vous en avez - ou à minima la connaissance des salaires bruts

Matériel : il est indispensable que vous disposiez d'une calculatrice

Le programme ci-dessous est fourni à titre indicatif. Dans une optique d'adaptation au public, il pourra être plus ou moins largement modifié selon les attentes.

PROGRAMME

1ère Demi-journée

Présentation des objectifs et des participants

- Présentations réciproques des participants et du formateur et recueil des attentes
- Présentation de la formation

Notions générales Objectif : Savoir trouver dans le bilan comptable annuel les informations nécessaires au calcul du (des) coût(s) horaire(s) en rappelant quelques notions de base de comptabilité. Pouvoir établir le lien entre le résultat, le régime d'imposition et le statut juridique d'exercice.

- Identification et évaluation des charges d'exploitation de son agence (charges de structure, directes...)
- Prix de vente, Prix de revient et Bénéfice

Savoir calculer le prix de vente horaire de chaque membre de l'agence

- Les temps productifs (facturables) et non productifs (non facturables)
- Exercice de calcul du prix horaire de chaque membre composant l'agence du participant à partir de ses propres données

2ème Demi-journée

Savoir calculer les honoraires par projet

- Les frais affectables à une opération donnée. Éléments négociables et non négociables
- Exemple de calcul des honoraires sur une opération donnée (maison de retraite)

Mieux maîtriser les coûts par une approche contractuelle (mieux maîtriser plutôt que subir)

- Connaître les situations imprévisibles aux conséquences financières négatives ;
- Exemples de clauses contractuelles à insérer dans divers documents (CCAP MCE, CCAP travaux,...)

3ème Demi-journée

Concevoir et pérenniser un système de management des coûts

- Comptabilisation des heures, des activités et des dépenses
- Suivre et contrôler l'avancement

Pérenniser un système de management des coûts

- Connaissances de bases. Exemple de processus et de procédure de management des coûts

Le modèle économique est-il adapté ?

- Les valeurs proposées par l'agence sont-elles en phase avec les valeurs attendues des clients ?
- Découvrir et comprendre le Business Model Canvas (Matrice de modèle économique)

4ème Demi-journée

Etude de cas : Exemple de modèle économique innovant en rupture avec l'exercice classique de maîtrise d'œuvre destiné à une offre de rénovation énergétique du particulier.

Contrôle des acquis de la formation et conclusion de la formation

- QCM de fin de formation
- Evaluation de la formation, du formateur et des conditions de formation par les participants